

le 13 OCT. 2009

et déposé à la Préfecture
le 13/10/2009

Conseil de communauté du 5 octobre 2009

Salons Marengo - Toulouse

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2009-10-URB-04

Approbation de la 3ème modification du POS du Grand Toulouse, commune de Cugnaux

L'an deux mille neuf le cinq octobre à quatorze heures trente, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse - Salons Marengo.

Participants

Afférents au Conseil :	97
Présents :	78
Procurations :	16
Date de convocation :	29 septembre 2009

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRÉ M. Guy MONTAGNER
Balma	M. Alain FILLOLA M. Stéphane COPPEY Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Bernard KELLER Mme Monique COMBES
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Ahmed-Medhy IMELHAINE M. Guy LAURENT M. Henri MOLINA
Cornebarrieu	M. Gilles De FALETANS
Cugnaux	M. Pierre GUERIN M. Guy THIBAUT
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE M. Henri MILHEAU
Pibrac	M. Robert BON
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Claude MÉRONO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN Mme Malika ARADJ M. Roger ATSARIAS Mme Elisabeth BELAUBRE Mme Nicole BELLOUBET M. Daniel BENYAHIA M. François BRIANÇON M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS

	M. François CHOLLET M. Thierry COTELLE Mme Christine COURADE Mme Anne CRAYSSAC M. Romain CUJIVES Mme Danièle DAMIN Mme Vincentella DE COMARMOND Mme Marie DEQUE M. Serge DIDIER Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES Mme Monique DURRIEU M. Jean-Michel FABRE M. Philippe GOIRAND Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Pierre LACAZE M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Régine LANGE M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIÉ M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Erwan MONTHUBERT M. Etienne MORIN M. Jean-Luc MOUDENC Mme Dominique PY Mme Cécile RAMOS M. Jean-Christophe SELLIN Mme Claude TOUCHEFEU Mme Elisabeth TOUTUT M. Jean-Charles VALADIER Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS M. Daniel FOURMY M. Jacques GUILBAULT
L'Union	M. Georges BEYNEY Mme Marie-Hélène BERGES M. Henri LEVRAT
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL

Délégués ayant donné pouvoir

		Pouvoir à
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL	Monsieur Jean-Pierre VERGÉ
Blagnac	M. Christian BERGON M. Joseph CARLES	M. Bernard KELLER Mme Monique COMBES
Castelginest	Mme Béatrice URSULE	M. Grégoire CARNEIRO
Cugnaux	M. Philippe GUERIN	M. Guy THIBAUT
Gagnac	M. Michel SIMON	Mme Claudie MARCOS
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	M. Guy LOZANO
Pibrac	M. David SAINT-MELLION	M. Robert BON
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE	M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ	M. Bernard MARQUIÉ
Toulouse	M. Abdelkader ARIF Mme Michèle BLEUSE Mme Danielle CHARLES Mme Martine CROQUETTE Mme Saliha MIMAR Mme Gisèle VERNIOL	M. Pierre COHEN Mme Elisabeth BELAUBRE M. Antoine MAURICE M. Alexandre MARCHEL Mme Zohra ZINA-RAGGOUA Mme Anne CRAYSSAC

Délégués excusés

Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Toulouse	M. René BOUSCATEL M. Jean-Pierre HAVRIN

Délibération n° 2009-10-URB-04

**Approbation de la 3ème modification du POS du Grand
Toulouse, commune de Cugnaux**

Exposé

Le projet de 3ème modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Cugnaux est présenté aujourd'hui en vue de son approbation.

La procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Cugnaux, a été lancée par arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 30 mars 2009.

L'objectif de cette modification était de permettre la finalisation de la Zone d'Aménagement Concerté de Francazal Sud, d'une superficie de 13 hectares au total, à vocation principale d'activités, par adaptation de deux dispositions du règlement des secteurs 3NA la concernant :

- La suppression du seuil de 1ha minimum par la constructibilité des parcelles.
- L'extension des constructions, limitée à 20% de la surface hors œuvre nette (S.H.O.N) des constructions existantes.

Il a donc été créé un secteur 3NAa correspondant au périmètre de la ZAC de Francazal sud, où peuvent être autorisées les constructions sans considération d'une taille minimale de parcelle de 1 ha et dans la limite de la SHON autorisée par terrain (fixée par le Cahier des Charges de cession de terrain).

Dans le cadre de la consultation des organismes extérieurs, prévue par la procédure de modification, huit avis ont été reçus :

- De la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, le 20 avril 2009 ;
- Du Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine, le 5 mai 2009 ;
- De la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le 7 mai 2009 ;
- De Tisséo SMTC, le 12 mai 2009 ;
- De la Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne, le 13 mai 2009 ;
- Du Ministère de la Défense, le 25 mai 2009 ;
- Du Conseil Régional, le 27 mai 2009 ;
- Du SMEAT, le 25 juin 2009.

Le projet de modification du PLU a également fait l'objet d'une enquête publique dirigée par Madame DE BALORRE, commissaire enquêteur, du 14 avril au 16 mai 2009 inclus.

Trois permanences ont été tenues en mairie, les 14 et 29 avril, puis le 16 mai 2009.

Aucune observation n'a été consignée dans le registre d'Enquête Publique. Une seule personne est venue s'informer sur l'objet de la procédure à l'occasion de la permanence du Commissaire Enquêteur, mais sans émettre de remarque.

Monsieur le Maire de Cugnaux et son adjoint chargé de l'Urbanisme ont fait part au Commissaire Enquêteur de l'intérêt qu'ils attachaient à l'approbation de cette modification.

Le bilan des avis et observations figure dans le bilan joint en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Préfet, par courrier de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Haute Garonne en date du 14 avril 2009, a sollicité la rectification ponctuelle d'une disposition réglementaire, par sa référence à un article du Code de l'Urbanisme aujourd'hui modifié. Il a également transmis un nouvel arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures terrestres, en date du 18 juillet 2006, qui doit être annexé, en remplacement d'un arrêté antérieur, à l'occasion de la présente procédure.

L'arrêté préfectoral en date du 18 juin 2008 approuvant le Plan d'Exposition au Bruit (PEB), ainsi que le plan de Prévention des Risques Sécheresse (PPRS), approuvé par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2008 sont annexés au dossier de modification de PLU à approuver.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur, a émis un avis favorable sans réserve au projet de 3ème modification du POS du Grand Toulouse Commune de Cugnaux, assorti de deux recommandations : la prise en compte des deux demandes émanant de la DDEA.

Dans le cadre de la compétence du Grand Toulouse en matière de Plan Local d'Urbanisme, il vous est donc proposé d'approuver la modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Cugnaux telle qu'elle figure dans le dossier joint à la présente délibération, en annexant également l'arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures de transport en date du 18 juillet 2006, l'arrêté préfectoral portant approbation du Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Toulouse-Francazal en date du 18 juin 2008, ainsi que celui approuvant le PPRS en date du 22 décembre 2008.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.121-1 et suivants, L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT) approuvé le 11 décembre 1998, et révisé partiellement le 18 décembre 2000,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Cugnaux, en date du 25 mars 2002, approuvant le Plan d'Occupation des Sols de la commune,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2008 portant extension des compétences du Grand Toulouse,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2008 portant sur la transformation de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse en communauté urbaine,

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 30 mars 2009 prescrivant la mise en enquête publique du PLU du Grand Toulouse, commune de Cugnaux,

Vu le dossier soumis à enquête publique,

Vu les mesures d'information, de publicité et les avis rendus sur ce dossier,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 avril au 16 mai 2009 inclus,

Vu le rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable sans réserve,

Vu l'avis du Conseil Municipal de la commune de Cugnaux en date du 24 septembre 2009,

Considérant que les changements apportés ne modifient pas l'économie générale du PLU du Grand Toulouse, commune de Cugnaux,

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 septembre 2009,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver la troisième modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Cugnaux, telle qu'elle figure dans le dossier joint à la présente, et en annexant l'arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures terrestres en date du 18 juillet 2006, l'arrêté préfectoral d'approbation du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome Toulouse-Francazal en date du 18 juin 2008, ainsi que celui du 22 décembre 2008, approuvant le PPRS.

Article 2

De procéder, en application des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse ainsi qu'à la mairie de Cugnaux pendant une durée minimale d'un mois, affichage qui fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

Article 3

De tenir à la disposition du public la présente délibération, le dossier de PLU modifié, les annexes mentionnées dans la Délibération, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur au siège du Grand Toulouse, ces documents étant également consultables à la mairie de Cugnaux et à la Préfecture de la Haute-Garonne aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Article 4

De préciser que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU ne seront exécutoires qu'à compter de la transmission complète au représentant de l'Etat et après accomplissement des formalités d'affichage et de publicité mentionnées ci avant.

Article 5

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes afférents à la présente décision.

Résultat du vote :

- | | |
|--------------------------------|----|
| • Pour : | 94 |
| • Contre : | 0 |
| • Abstentions : | 0 |
| • Non participations au vote : | 0 |



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,


Pierre COHEN

ANNEXE

Avis et observations portées sur le projet de 3^{ème} modification du PLU du Grand Toulouse, Commune de Cugnaux

I) La phase de concertation préalable et l'avis des Personnes publiques associées :

▪ La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, par courrier daté du 14 avril 2009, n'émet pas d'observations quant à l'objet de la modification mais trouverait préférable d'affecter à la ZAC de Francazal sud le règlement de la zone UE, dans la mesure où l'équipement de la ZAC était terminé.

Réponse du Grand Toulouse : La création d'un secteur 3NAa permet de rester en cohérence avec la S.H.O.N. déterminée dans le dossier de ZAC tant que celle-ci n'est pas totalement achevée et supprimée.

La rectification ponctuelle demandée des dispositions réglementaires des articles 1 et 4 de la zone IIINA, (référence à des articles du code de l'urbanisme qui ont été modifiés) est prise en compte dans le dossier soumis à approbation.

Par ailleurs, un nouvel arrêté préfectoral relatif au classement sonore des infrastructures terrestres en date du 18 juillet 2006 vient remplacer celui du 26 juillet 2000 : la mise à jour de ces servitudes est demandée par la DDEA.

Le nouvel arrêté est donc annexé au dossier de modification proposé à l'approbation.

▪ Le Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine, dans son courrier daté du 30 avril 2009, n'émet pas de remarque particulière sur le projet,

non plus que :

- La Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne (30 avril 2009)
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (courrier du 5 mai 2009)
- Tisséo SMTC, par courrier en date du 11 mai 2009
- Le Conseil Régional, (2 juillet 2009)
- Le Ministère de la Défense.
- Le comité syndical du SMEAT a délibéré favorablement et sans réserve, le 17 juin 2009, sur le projet de modification du PLU.

II) La phase d'enquête publique du 14 avril 2009 au 16 mai 2009 inclus :

Les registres tenus à disposition du public, en mairie de Cugnaux ainsi qu'au siège du Grand Toulouse durant toute la phase d'enquête, n'ont reçu aucune remarque.

Une personne s'est présentée, lors de l'une des trois permanences du Commissaire Enquêteur, afin de connaître l'objet de la modification, sans émettre d'observation à ce sujet.